



CONSEIL  
DE TUTELLE



PROVISOIRE

T/PV.618

17 juin 1955

FRANCAIS

Seizième session

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA SIX CENT DIX-HUITIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New-York,  
le vendredi 17 juin 1955, à 14 heures.

Président : M. DORSINVILLE (Haïti)

Examen du rapport annuel de l'Autorité administrante sur  
l'administration du Territoire sous tutelle des îles du  
Pacifique  
[Point 4 e) de l'ordre du jour]

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette  
séance, sera publié en document miméographié, portant le symbole T/SR.618.  
Les délégations pourront y apporter les corrections qu'elles jugeront bon  
et dont il sera tenu compte dans la rédaction définitive qui paraîtra  
en volume imprimé.

EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE L'AUTORITE ADMINISTRANTE SUR L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE, POUR L'ANNEE QUI S'EST TERMINEE LE 30 JUIN 1954 (T/1173, 1179 et 1181) [Point 4 e) de l'ordre du jour (suite)]

Sur l'invitation du Président, M. Nucker, Représentant spécial pour le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, prend place à la table du Conseil.

Progrès de l'enseignement

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : L'absence de statistiques détaillées concernant l'île de Saïpan, dans le rapport annuel, m'empêche de voir clairement si le nombre d'élèves a augmenté ou diminué aussi bien dans les écoles élémentaires que dans les écoles secondaires. Nous voyons que les frais, dans le domaine de l'enseignement, ont été sensiblement réduits. Le représentant spécial peut-il nous dire s'il y a eu progrès et peut-il nous donner des détails ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Dans les écoles publiques de Saïpan qui comprennent les écoles missionnaires, nous avons eu 1.106 étudiants en tout. Je considère que je puis donc déclarer qu'il y a eu un progrès constant dans l'enseignement. En particulier, durant l'année dernière, l'inscription des élèves a été de 4 à 5 pour 100 au-dessus des chiffres pour 1954.

M. RIFAI (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Je constate que le rapport annuel indique qu'il y a eu une réduction dans le corps enseignant, et que cette réduction s'applique aussi bien au personnel non indigène qu'aux autochtones. En 1953, le personnel non indigène atteignait le chiffre de 43, alors qu'en 1954 ce chiffre est tombé à 32. Pour ce qui est du personnel autochtone, le chiffre était de 84 en 1953 et 63 en 1954. Toutefois, on constate une légère augmentation du nombre des instituteurs d'écoles élémentaires, mais un certain nombre d'entre eux n'ont pas de brevets. L'Autorité administrante a-t-elle l'intention de prendre des mesures pour accroître le nombre des instituteurs brevetés ? D'autre part, l'Autorité administrante a-t-elle examiné la possibilité d'encourager la formation des instituteurs et d'aider les municipalités grâce à des subsides, conformément à la suggestion que le Conseil de tutelle a faite lors de sa quatorzième session.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

Le personnel américain est moins nombreux, parce que nous avons de plus en plus confiance dans les instituteurs autochtones. La diminution du personnel micronésien signifie que le Territoire sous tutelle ne paie plus directement les instituteurs qui sont rémunérés complètement par les municipalités.

Pour ce qui est de l'aide à accorder aux instituteurs des écoles élémentaires, lesquels reçoivent leurs traitements des municipalités, plusieurs mesures ont été prises au cours de cette dernière année par les municipalités elles-mêmes, aidées de nos conseils. Plusieurs districts ont levé de nouveaux impôts qui ont permis de créer des fonds pour rémunérer les instituteurs des écoles élémentaires. Nous avons constaté dans l'ensemble des districts que 20 nouvelles écoles avaient été créées, au cours de l'an dernier, sans compter la construction de bâtiments annexes ou de réparations faites à des bâtiments scolaires déjà existants. Là encore, ce sont les municipalités qui ont pris les dépenses à leur charge.

Le personnel américain, en voyageant dans les divers districts et en s'arrêtant dans les municipalités, discutent avec les chefs des collectivités la nécessité de traiter mieux les instituteurs, de leur assurer le paiement régulier de leurs salaires et d'accorder plus de facilités aux étudiants. Pour l'instant, nous n'avons plus d'instituteurs d'écoles primaires qui n'ont pas été payés. L'an dernier, à l'époque du rapport, quelques-uns des instituteurs attendaient encore leurs traitements.

J'estime que le niveau de l'instruction s'élève à l'intérieur du Territoire, et cette amélioration est fondée essentiellement sur le travail que nous faisons avec les instituteurs.

M. DOISE (France) : Le rapport nous indique qu'au début du cycle de l'instruction primaire, l'enseignement se fait uniquement en langues vernaculaires. D'autre part, nous savons qu'il y a au minimum neuf langues différentes dans le Territoire sous tutelle. N'est-ce pas là un fait qui cause des difficultés pour recruter les instituteurs primaires ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

Les instituteurs des écoles primaires sont, sans exception, des Micronésiens de l'endroit où ils enseignent et qui, par conséquent, parlent la même langue que leurs élèves. Les neuf langues différentes constituent un problème pour la Puissance administrante et la préparation des livres de classe que l'on emploie dans les écoles. Nous avons dû prévoir dans chaque district l'achat de mimeographes pour préparer les textes et les livres de classe dans chacune des neuf langues employées par les instituteurs.

M. DOISE (France) : Ma délégation a noté dans le rapport que l'on donne, tous les ans, au personnel enseignant, un stage de six semaines, stage qui est, pour ainsi dire, une nouvelle formation. Le représentant spécial peut-il nous donner des détails supplémentaires et nous expliquer quelle est la nature de ce stage.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

Chaque district comporte un directeur de l'enseignement, lequel tous les étés, réunit, à des époques différentes, en les groupant par langues, les instituteurs des diverses sections de district. La période dure six semaines, et elle est dirigée, avec l'aide d'un interprète, par le directeur de l'enseignement et le directeur des écoles des districts, qui tous deux, sont des Micronésiens. On donne aux instituteurs des cours avancés d'arithmétique, de lecture dont ils auront besoin dans leurs classes élémentaires. A ce propos, j'étais à Yap, il y a deux mois et j'ai assisté à un de ces stages qui était destiné à douze instituteurs d'écoles élémentaires du groupe Woleai où l'on parle une langue différente de celle qui est en usage dans l'île de Yap, bien qu'il s'agisse du même district. Les douze instituteurs étaient assis autour d'une table et je les ai vus étudier la multiplication des fractions. Tous étaient sérieux. Le plus jeune avait probablement 35 ans et le plus âgé environ 50 ans. Tous passaient six semaines à Yap. On leur avait trouvé des logements et des produits alimentaires; chaque jour ils suivaient un cours différent.

M. DOISE (France) : J'ai été très intéressé par cette information. Je crois qu'il y a là une excellente formule de formation des maîtres sur une base permanente.

J'aimerais savoir enfin quelle est la composition de la Commission des bourses. Comprend-elle, entre autres, des représentants des associations de parents d'élèves qui, si je ne me trompe, existent dans chaque district ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les associations de parents et d'instituteurs, là où elles existent, sont représentées dans la Commission des bourses. Dans la plus grande partie des districts, il y a aussi un Comité de l'enseignement qui y est également représenté. La Commission des bourses comprend, en gros, le Directeur de l'enseignement pour le district, qui est un Américain - sauf dans les îles Marshall où l'on a récemment nommé un autochtone à ce poste - le superintendant des écoles du district, qui est un Micronésien, l'instituteur qui a recommandé l'étudiant en vue de l'octroi d'une bourse et un représentant du Comité de l'enseignement ou de l'Association des parents et instituteurs, ou de ces deux organismes s'ils existent dans la communauté.

M. GIDDEN (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : J'ai une ou deux questions à poser. Elles portent exclusivement sur l'enseignement supérieur et résultent du tableau qui figure à la page 166 du rapport. Nous y voyons qu'au cours de l'année dernière, le Territoire sous tutelle a assumé lui-même les dépenses permettant à trente-six étudiants de recevoir un enseignement supérieur. Ce chiffre représente une diminution assez importante par rapport à celui de l'année 1954. Est-ce que cette diminution résulte principalement de la réduction générale des dépenses gouvernementales afférentes à l'enseignement, qui s'est produite l'année dernière, ou peut-on l'expliquer par la terminaison d'un programme particulier de formation que le Gouvernement avait mis en vigueur au cours des exercices précédents ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : C'est la dernière raison que vient de mentionner le représentant du Royaume-Uni qui est la cause de cette diminution. Au cours des années précédentes, il y avait un plus grand nombre d'étudiants à Suva et, au fur et à mesure qu'ils sont arrivés à la fin de leurs études et sont devenus médecins ou dentistes, ils n'ont pas été remplacés en nombre égal.

M. GIDDEN (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je suis très heureux de cette réponse.

Je voudrais maintenant demander un éclaircissement au sujet du tableau qui figure en haut de la page 167 du rapport. Nous y voyons un total de 200 étudiants fréquentant les établissements d'enseignement supérieur de tout genre. Quelle est approximativement la proportion de ces étudiants qui ne se consacrent pas à des études techniques ? J'imagine qu'une partie de la réponse résulte de l'endroit où se trouvent ces étudiants, renseignement qui figure aussi à la page 167.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Peu d'étudiants font des études supérieures dans un but d'éducation générale. La majorité des Micronésiens qui fréquentent des écoles extérieures au Territoire sous tutelle ont généralement un but précis. Il y a lieu cependant de noter qu'il y a à Guam environ 90 étudiants qui reçoivent, à la High School, un enseignement général. Mais il ne s'agit pas là d'un enseignement supérieur à celui de la High School.

Les étudiants qui se rendent dans les îles Hawaï y étudient soit l'agriculture, soit la médecine. Les étudiants des autres catégories, qui figurent au tableau au nombre de 46, vont à Suva ou ailleurs et la plupart d'entre eux y étudient des sujets précis.

M. GIDDEN (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Ma dernière question a un caractère général. J'aimerais connaître l'opinion du Représentant spécial sur la question de savoir s'il arrive qu'un jeune homme ou une jeune fille soit empêché de bénéficier d'un enseignement supérieur, général ou technique, par manque de fonds d'une source ou d'une autre.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je suis heureux que cette question m'ait été posée. Au point de vue financier, je crois que le Territoire sous tutelle est maintenant en mesure d'accorder des bourses aux jeunes gens qui désirent poursuivre leurs études et expriment l'intention de retourner ensuite dans le Territoire, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes gens dont notre Commission des bourses a examiné les titres et non pas de demandes présentées sur une large échelle. Il y a trois mois environ, nous avons autorisé un élève de chaque district à poursuivre ses études dans un collège extérieur au Territoire.

M. Nucker (Représentant spécial)

Au cours des dernières années, le Territoire n'a pu octroyer qu'une seule bourse d'études. Il y en a maintenant six, à l'exclusion de Saipan, ou peut-être seulement cinq car je doute que Rota soit en mesure de présenter des candidats.

Au cours des trois ou quatre derniers mois, nous avons autorisé notre Directeur de la Santé publique à envoyer quatre personnes de plus par an à Honolulu pour y poursuivre leurs études médicales. Ces personnes seront choisies parmi les Micronésiens sortant de l'Ecole de Suva. Elles recevront un complément d'enseignement qui leur permettra d'exercer la profession de medical practitioner. Nous espérons pouvoir, l'année prochaine, augmenter le nombre de bourses complètes, ce nombre passant de cinq à dix. Cela représentera un progrès considérable par rapport à l'année dernière où il n'y avait qu'une seule bourse.

M. SERAPHIN (Haïti) : Dans le document établi par le Secrétariat, il est indiqué, au paragraphe 78, que le nombre des étudiants à l'étranger a passé de 157 à 200 alors que celui des boursiers du Gouvernement a diminué de 18 en 1954. Nous voudrions savoir à qui doit être attribuée cette diminution du nombre des bourses accordées par l'Administration.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La diminution du nombre des bourses a pour cause principale la diminution du nombre des étudiants de l'Ecole de Suva où l'on enseigne la médecine et l'art dentaire. En dehors de cela, il y a eu très peu de changements, au cours des années écoulées, en matière d'attribution de bourses scolaires.

M. SERAPHIN (Haïti) : On note également une diminution du montant des dépenses au titre de l'enseignement, qui, de 435.440 dollars, sont tombées à 386.816 dollars. Nous nous en étonnons parce qu'il semblerait, au contraire, que les besoins du Territoire exigent plutôt un accroissement de dépenses. Le Représentant spécial peut-il apporter quelques précisions ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Effectivement, les dépenses au titre de l'enseignement ont diminué d'environ 50.000 dollars au cours de l'exercice sous revue. Cette réduction s'explique partiellement par le fait que nous avons pu utiliser des fournitures et des biens acquis à titre gratuit, provenant d'excédents. En outre, nous avons pu réduire de 10 unités le nombre des instituteurs américains; répartie sur plusieurs années, cette réduction produit de 25 à 30.000 dollars. L'ensemble de la diminution des dépenses s'explique donc par cette double cause : acquisitions à titre gratuit et réduction du personnel. Je ne pense pas que la diminution du nombre des instituteurs américains ait eu pour conséquence un abaissement du niveau de l'enseignement.

M. SERAPHIN (Haïti) : Dans le même ordre de choses, je remarque qu'au cours de l'année 1954 il y a eu une réduction du personnel du Département de l'Instruction publique. Le Représentant spécial peut-il indiquer à quoi répond cette diminution de 32 membres du personnel ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je ne vois pas d'emblée à quel tableau se réfère le représentant d'Haïti. Je crois que l'effectif du personnel enseignant, pour les écoles des diverses catégories, est dans l'ensemble supérieur à celui de l'année précédente. Il est vrai que nous avons réduit le nombre des instituteurs émergeant au budget du Territoire. Mais la plupart de ces instituteurs ont été pris en charge par les municipalités, de sorte que la réduction effective n'est pas sensible. Si l'on tient compte de l'ouverture envisagée d'écoles nouvelles, de certains projets d'écoles municipales, ainsi que des écoles construites au cours des douze derniers mois, il apparaît que le nombre des instituteurs est dans l'ensemble plus élevé que naguère.

M. SERAPHIN (Haïti) : S'est-il développé un intérêt plus marqué des éléments capables de la population autochtone pour la carrière de l'enseignement ? Par ailleurs, l'Autorité administrante a-t-elle pris des mesures adéquates en ce qui concerne le relèvement des salaires, puisque la nécessité en a été reconnue ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

L'intérêt porté à l'enseignement va croissant. Les pédagogues sont d'avis que cette conjoncture nous permettra de recruter de bons instituteurs pour l'enseignement élémentaire. Il y a quelques mois, une conférence a réuni, à Guam, des instituteurs des sept districts; y ont assisté quinze instituteurs américains et six instituteurs micronésiens. Les Micronésiens y ont pris une part extrêmement active. Les divers sous-comités de la conférence étaient présidés par des Micronésiens. Chacun des participants exerçait la fonction d'instituteur depuis deux ans au moins. On a discuté des méthodes. C'était la troisième conférence du genre. Elle a donné de meilleurs résultats que les deux précédentes en raison de l'expérience accrue des participants micronésiens. La conférence a évoqué longuement des problèmes tels que ceux que vient de soulever le représentant d'Haïti; elle a par exemple recherché comment, dans leur propre communauté, les instituteurs pouvaient développer l'intérêt des jeunes micronésiens pour la pédagogie. Il est incontestable que les instituteurs déploient de gros efforts pour susciter l'intérêt des jeunes gens. On a suggéré qu'ils coopèrent avec les Départements de la santé et des travaux publics afin d'assurer, pour l'avenir, un recrutement de qualité. De toute évidence, l'intérêt porté aux problèmes de l'enseignement va croissant.

M. SERAPHIN (Haïti) : La délégation d'Haïti voudrait savoir si la population de Yap se montre maintenant un peu plus réceptive aux conseils de l'Administration. M. Midkiff avait en effet signalé, l'année dernière, qu'une certaine indépendance de caractère tendait à maintenir cette population en dehors du programme de développement des collectivités.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La population de Yap continue de témoigner d'un sens marqué de l'indépendance, qu'on doit admirer d'ailleurs. En fait, cette population participe de plus en plus à l'action administrative. Depuis le 1er janvier, des élections ont eu lieu dans chacun des districts de Yap, pour élire des magistrats et fonctionnaires divers.

Plus de 90 pour 100 des électeurs ont pris part aux élections. On comptait en moyenne trois candidats pour chaque poste. Nous avons pu nous assurer par nous-mêmes du grand intérêt manifesté par la population de Yap à l'égard des élections. Lors d'une séance du Conseil de Yap, l'une des questions soulevées à propos de l'enseignement était celle-ci : l'Administration est-elle prête à assumer les frais de voyage des étudiants si la population de Yap elle-même supporte la charge des études proprement dites ? Nous avons répondu que nous serions certainement prêts à le faire. Récemment, la population de Yap désirait voir construire une nouvelle école, dotée d'une bibliothèque et d'autres facilités d'études. Les parents ont encouragé les enfants à contribuer à cette initiative en ramassant des noix de coco et en les transformant en copra. Par groupes de six, en deux semaines les enfants ont ainsi recueilli environ 500 dollars, à la satisfaction des parents et de l'Administration. On voit l'intérêt porté par la population de Yap aux questions d'enseignement.

M. SERAPHIN (Haïti) : L'UNESCO signale, dans le document T/1181, que l'accroissement annuel de la population d'âge scolaire sera de 1.000 enfants, mais fait observer que le rapport de la Puissance administrante ne dit pas si les programmes de constructions scolaires et de formation du personnel tiennent compte de cette augmentation régulière de la population d'âge scolaire. Faisant nôtre cette observation de l'UNESCO, nous aimerions entendre le commentaire du Représentant spécial.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : L'augmentation de la fréquentation scolaire ne laisse pas de nous préoccuper. J'ai parlé de la construction d'une vingtaine de bâtiments scolaires et de l'agrandissement de certains bâtiments existants. On s'est efforcé, lors de la conférence annuelle, de déterminer le nombre d'instituteurs supplémentaires qu'il conviendra de recruter dans les prochaines années. Des dispositions ont été prises pour s'assurer de la formation de l'effectif voulu d'instituteurs dans les écoles normales du Pacifique. Nous avons conscience du problème et nous employons à le résoudre.

M. SERAPHIN (Haïti) : Ma dernière question a trait à ce qui me semble être une légère erreur. On voit, dans le rapport précité de l'UNESCO, au tableau statistique donnant l'effectif des élèves des divers établissements d'enseignement public (élémentaire et secondaire), des données distinctes selon qu'il s'agit de l'enseignement élémentaire ou de l'enseignement secondaire. Cependant, pour 1953-1954, un seul chiffre est donné, 7.265 élèves. Nous aimerions savoir à quoi correspond ce chiffre. S'agit-il de l'effectif global pour les écoles publiques élémentaires et secondaires ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je crois qu'il s'agit en effet du chiffre global pour les deux catégories d'enseignement.

M. SCHEYVEN (Belgique) : La population scolaire, d'après les statistiques annexées au rapport annuel, s'élève à 9.219 élèves, sur lesquels 1.833 (20 pour 100) fréquentent des cours organisés dans des écoles non gouvernementales. Est-on satisfait de l'enseignement dispensé dans les établissements non gouvernementaux ?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes satisfaits de l'enseignement donné par les écoles privées; ces écoles adressent au Bureau du Haut-Commissaire des demandes en vue d'obtenir un certificat; elles sont soumises à des visites du Directeur de l'enseignement du district. Leur niveau d'éducation est très élevé et nous n'avons aucune raison de ne pas être satisfaits des résultats de leurs élèves.

M. SCHEYVEN (Belgique) : A la page 91, le rapport annuel signale que les écoles non gouvernementales ne sont pas subventionnées. Qui supporte les frais d'organisation de ces écoles? Y a-t-il des droits d'inscription à payer par les élèves qui les fréquentent?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les écoles non gouvernementales sont des institutions dirigées par les missions; leur développement et leur organisation, au point de vue financier, sont entre les mains des sociétés missionnaires intéressées. Certaines écoles missionnaires demandent un dollar par mois pour la pension; l'une d'entre elles se fait payer 100 dollars par an; mais ceci n'est qu'un exemple. Dans la majorité des cas, l'enseignement donné par les sociétés missionnaires est gratuit et ne comporte pas de frais d'inscription pour les élèves. Les écoles qui ne sont pas absolument gratuites ne demandent que des prix extrêmement bas.

M. SCHEYVEN (Belgique) : Dans ces conditions, je me demande s'il n'y aurait pas intérêt pour le Gouvernement à subventionner les écoles non gouvernementales, à condition, bien entendu, qu'elles répondent à toutes les normes de l'éducation et des programmes imposés dans les écoles gouvernementales. A la page 92 du rapport, je lis que les districts ne sont pas capables financièrement de procéder à la construction de nouvelles écoles. Mais alors, ne serait-il pas, au point de vue financier, plus intéressant de subventionner des écoles existantes que de doubler ces écoles par la construction onéreuse de nouvelles écoles?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Cette question a fait l'objet de discussions fréquentes. Nos écoles publiques sont non-confessionnelles; dans ces écoles, nous ne donnons aucun enseignement religieux.

A mon avis, subventionner des écoles missionnaires en Micronésie créerait un problème extrêmement grave et risquerait d'entraîner des répercussions sérieuses. Les districts ne sont pas toujours en mesure de construire des écoles nouvelles aussi vite qu'ils le désireraient ou du genre qu'ils souhaiteraient. Toutefois, étant donné notre situation financière actuelle, puisque les fonds pour la construction des écoles nous sont avancés par le Congrès, et puisqu'il y a actuellement dans le Territoire une évolution économique excellente, je crois que nous serons à même de fournir à tous les élèves qui le désirent, la possibilité de fréquenter des écoles publiques plutôt que des écoles non gouvernementales. Personnellement, j'estime que, dans le Territoire sous tutelle, nous ne devrions pas, en qualité de Gouvernement, entamer une politique consistant à subventionner des écoles de missionnaires, surtout si c'est dans le but de nous soulager d'une partie des frais nécessaires pour assurer progressivement toutes les écoles publiques indispensables.

M. BENDRYCHEW (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Le Représentant spécial pourrait-il me dire s'il y a des enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent pas l'école? Dans l'affirmative, quel est leur nombre?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Sans aucun doute, il y a encore des enfants d'âge scolaire qui ne vont pas à l'école; mais, leur nombre doit être extrêmement réduit et le cas ne se produit que dans certaines îles très éloignées où, peut-être en raison du niveau de culture et des coutumes, les parents n'envoient pas les enfants à l'école; ou bien la famille habite tellement loin d'une école qu'il est impossible que les enfants couvrent cette distance à pied. Il s'agit d'un nombre de cas isolés très petit. Du reste, si nous comparons les chiffres globaux, nous constatons que, pour une population de 62.000 habitants dans le Territoire sous tutelle, nous avons un peu plus de 9.000 élèves. D'après cette proportion, je pense qu'il est permis de conclure que la très, très grande majorité des enfants en âge scolaire fréquente les écoles.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Ma question suivante a pour but de préciser la question précédente. Devons-nous conclure que les enfants des familles qui habitent des îles éloignées ou à une distance considérable d'une école n'ont pas la possibilité matérielle de fréquenter les écoles? Devons-nous comprendre que, malgré leur désir d'apprendre, ces enfants n'ont pas la possibilité de se rendre à l'école? Dans ce cas, l'Autorité administrante envisage-t-elle de prendre certaines mesures : soit d'organiser des moyens de transport, soit de créer des écoles nouvelles dans les îles éloignées?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Nous nous efforçons de développer notre programme scolaire jusqu'aux îles les plus éloignées. Je pense qu'en ce moment, nous sommes arrivés à fournir une école confiée à un instituteur micronésien à toutes les îles les plus éloignées ayant une population de quelque importance. Cependant, étant donné la nature de cette région et les distances extrêmement grandes, il reste certainement des familles vivant dans une petite île isolée et dont les enfants ne peuvent pas fréquenter une école parce qu'il est impossible de leur fournir les moyens de transport.

Quoi qu'il en soit, toutes les familles peuvent envoyer leurs enfants dans une école du centre de district, où le logement, la pension et l'enseignement - en d'autres termes toutes les facilités - sont fournies.

Il y a, au sujet de l'enseignement, un autre problème directement lié à la question du représentant de l'Union soviétique. En Micronésie, nous n'avons pas d'écoles américaines; les enfants des membres du personnel américain reçoivent l'enseignement de leurs parents; dans certains districts leur éducation est confiée à l'un des Américains vivant sur place et au moyen du système Calvert, qui est une sorte d'enseignement par la poste.

Pour me résumer, il y a probablement encore quelques cas isolés, dans le Territoire sous tutelle, où une famille micronésienne n'a pas de moyens praticables pour envoyer ses enfants à l'école, mais le nombre de ces cas est extrêmement réduit. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour les élèves qui sont envoyés dans les centres de district.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Les internats, ces écoles où la pension est fournie et qui existent dans les centres de district, fournissent-ils également le vêtement aux enfants? Donnent-ils aux élèves tout ce qui leur est nécessaire pour poursuivre leurs études? Les parents doivent-ils payer ces services et combien?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les internats de nos écoles ne font rien payer aux parents des élèves; les parents n'ont pas d'autres frais que l'argent de poche qu'ils désirent donner à leurs enfants.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Est-ce que tous les enfants, même ceux des familles qui vivent dans les îles les plus éloignées sont admis dans ces internats et reçoivent gratuitement le logement, la nourriture et le vêtement? Ou bien y a-t-il des conditions et des restrictions à l'admission dans ces internats?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il y

a des limitations. Ici, je dois préciser ce que nous entendons par l'expression "internat". Au niveau élémentaire, pour les six premières années de l'enseignement, les écoles n'ont pas d'internat; les familles qui vivent dans des îles trop éloignées ou dans des régions isolées, envoient généralement leurs enfants vivre chez des parents qui habitent à proximité d'une école élémentaire. Pour les trois années suivantes, c'est-à-dire pour le degré intermédiaire, nos écoles ont des internats au sens complet de ce terme et il n'y a aucune restriction en ce qui concerne les familles qui toutes peuvent envoyer leurs enfants fréquenter ces écoles, si du moins ces enfants se sont montrés des élèves désireux d'apprendre et ayant des aptitudes à cet égard. Pour les enfants nécessiteux, nous procurons le vêtement; mais il s'agit de cas extrêmement rares. Normalement, la famille subvient aux vêtements des élèves qui fréquentent l'école intermédiaire. Nous fournissons la nourriture, le logement et tout ce dont l'élève a besoin.

L'Ecole centrale des îles du Pacifique, qui donne l'enseignement deux années après les écoles intermédiaires, est également un internat. Les seules conditions pour être admis dans cette école sont les aptitudes générales au point de vue de l'enseignement et le désir manifesté par les étudiants de suivre ces cours supérieurs. Les familles donnent aux enfants tout ce qui leur est nécessaire pour se vêtir; tout le reste est fourni par l'institution.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Si j'interprète correctement cette réponse du Représentant spécial, les écoles élémentaires n'ont pas d'internat.

Ma question suivante concerne le programme des études. Le Représentant spécial peut-il nous dire si le programme d'enseignement des six ans d'école élémentaire correspond grosso modo au programme des six premières années des écoles élémentaires des Etats-Unis? Ou bien, le programme des écoles micronésiennes est-il modifié et réduit? Par exemple, est-ce que les six années d'école élémentaire dans les îles du Pacifique correspondraient seulement à trois années d'enseignement dans une école américaine?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il est difficile de répondre à cette question. Je crois vraiment que les écoles élémentaires du Territoire donnent aux élèves micronésiens, au cours des six années, un enseignement comparable à celui qui est fourni par les six premières années d'école en Amérique. Pourtant, il est des matières auxquelles les écoles de Micronésie donnent plus d'importance que les écoles des Etats-Unis. Mais, d'une manière générale, on peut dire qu'après six ans d'école élémentaire en Micronésie, un élève trouve, dans la communauté micronésienne autant d'opportunités qu'un élève américain n'en trouve dans la communauté américaine lorsqu'il a achevé les six premières années de l'enseignement.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : D'après le bref résumé du programme scolaire qui se trouve à la page 95 du rapport de l'Autorité administrante, il semble que ce programme ne comprenne pas de matières générales pour les six premières années élémentaires; je pense, entre autres, à la géographie, l'histoire, la littérature. Je ne vois pas dans ces programmes des sujets de ce genre. Cependant, j'imagine que ces matières sont enseignées dans les écoles américaines correspondantes. Il semble que, dans les écoles élémentaires du Territoire, on se borne à enseigner à apprendre aux élèves à lire, à écrire et à compter; au delà, il n'y a pas grand'chose. Faut-il vraiment six années pour acquérir ces connaissances? Pourquoi n'incorpore-t-on pas de matières générales qui élargiraient l'horizon intellectuel de ces élèves?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il est exact que la géographie, l'histoire et la littérature sont enseignées, du moins dans une certaine mesure, au cours des six années élémentaires des écoles américaines; il est également exact qu'en Amérique, les enfants commencent à apprendre certaines matières bien plus tôt que les élèves micronésiens.

Nous introduisons graduellement en Micronésie une nouvelle conception de l'enseignement, au fur et à mesure que les autochtones en expriment le désir. Il n'y a pas si longtemps le Territoire ne possédait aucune école, tandis qu'il y a eu des écoles aux Etats-Unis dès le commencement. Je crois que les programmes préparés pour les six premières années de l'enseignement en Micronésie, qui paraîtraient tout à fait élémentaires aux Américains, sont probablement aussi compliqués pour les petits Micronésiens de moins de quatorze ans que le sont les sujets enseignés dans les écoles des Etats-Unis aux Américains. Certes, les programmes sont plus simples que les programmes des écoles américaines. Le fait même que nous n'ayons pas de manuels de géographie, d'histoire et de littérature rédigés en langue locale nous empêche d'amener le niveau de l'enseignement en Micronésie jusqu'au point qu'il a atteint dans les Etats-Unis.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je me permettrai de ne pas être tout à fait d'accord avec le représentant spécial lorsqu'il dit que les Micronésiens ont, moins que les Américains, besoin de connaître l'histoire, la géographie et la littérature. Je crois que, tout comme les autres peuples, il leur est nécessaire de posséder des connaissances générales, ceci d'autant plus qu'il s'agit d'un Territoire sous tutelle, dont la population devrait apprendre tout ce qu'il lui est nécessaire de savoir pour arriver à se gouverner elle-même un jour. A cet effet, l'enseignement joue un rôle capital.

Je comprends que l'absence de manuels scolaires dans les langues parlées par les habitants constitue un obstacle, mais il me semble précisément que l'Autorité administrante ne devrait pas se contenter du niveau déjà atteint. J'espère qu'elle prévoit des programmes complémentaires pour l'avenir. N'envisage-t-elle pas de préparer des manuels qui viendront graduellement combler les lacunes que je viens de signaler?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : J'ai déjà dit que tous les districts avaient des machines à miméographier et que deux districts avaient la possibilité d'imprimer des brochures. Un membre du personnel de l'enseignement a pour seule tâche la préparation du matériel pédagogique à l'usage des écoles élémentaires. Durant les six ou sept dernières années, depuis la fin des hostilités, nous avons dû créer ce matériel de toutes pièces.

Tout ce qu'il y avait, c'était quelques brochures japonaises.

Aujourd'hui, toutes les écoles élémentaires de Micronésie possèdent des livres, et nous nous félicitons de pouvoir leur en procurer chaque année davantage et de meilleurs. De plus, les communications radiophoniques s'améliorent, ce qui nous aidera également à atteindre notre but. Je suis certaine que nous accomplissons des progrès en ce sens, et qu'ils se poursuivront.

M. BENDRYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Existe-t-il dans le Territoire des écoles techniques dans le genre des collèges américains où l'on fournit un enseignement à la population dans les divers domaines où cet enseignement peut contribuer au progrès économique et social du Territoire?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il n'y a rien au-dessus du niveau de l'Ecole centrale des îles du Pacifique. Pour les élèves qui sortent de cette école, les divers services administratifs du Territoire peuvent fournir une formation spéciale, mais il n'y a pas à proprement parler d'école ou d'université qui donne des cours d'un niveau supérieur à celui de l'Ecole centrale.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Les habitants de l'île ont été de grands navigateurs dans le passé et doivent encore être susceptibles de faire d'excellents marins. Qu'a fait l'Autorité administrante pour utiliser leurs aptitudes à cet égard? Existe-t-il des écoles de navigation pour les Micronésiens?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Dans chaque district, les écoles primaires donnent des cours de navigation, de formation professionnelle pour la construction d'embarcations, etc. Les échanges commerciaux par mer, à l'échelon local, nous ont permis de former les jeunes gens, et cette expérience s'avère de plus en plus profitable. Les moniteurs travaillent avec les familles autochtones à la construction d'embarcations qui seront utilisées dans les eaux intérieures du Territoire.

J'ajouterai que nous essayons surtout d'encourager la population à s'adonner à la pêche plus qu'elle ne le fait actuellement. Bien que les Micronésiens aient une réputation de grands navigateurs, ils manifestent aujourd'hui peu d'intérêt lorsqu'il s'agit de prendre la mer.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je voulais surtout savoir si l'on faisait un effort pour ne pas que la population perde les aptitudes dont elle a fait preuve à un haut degré pendant des siècles.

Ma question suivante est du même ordre. L'Autorité administrante a-t-elle choisi les plus aptes des Micronésiens pour les enrôler dans la Marine des Etats-Unis et leur donner une formation spéciale? Y a-t-on pensé?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : C'est une question intéressante, à laquelle je dois malheureusement répondre que l'on n'y a pas encore pensé. Je serais heureux de faire une enquête sur les possibilités qu'offre cette suggestion. Il existe des installations navales à Guam et il se peut que nous arrivions à faire quelque chose dans ce sens.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Ma question suivante a trait à l'enseignement supérieur. La population du Territoire se monte à environ 61.000 personnes. Le représentant spécial pourrait-il nous donner une idée du nombre de Micronésiens qui ont suivi des cours, ou suivent actuellement des cours, dans une université?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : L'année dernière, à cette époque, aucun Micronésien n'avait reçu de diplôme universitaire. Cette année, l'un d'entre eux a terminé ses études dans un collège, où il était le premier de sa classe.

Quant au nombre d'autochtones qui suivent actuellement des cours universitaires, je peux dire qu'il y en a à peu près une vingtaine, qui reçoivent cet enseignement en dehors du Territoire.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais attirer l'attention du représentant spécial sur le tableau qui figure à la page 118 du rapport annuel. Il s'agit du degré d'instruction des autochtones. Je parle des statistiques valables pour les indigènes entre 15 et 24 ans. A la fin de ce tableau, nous voyons que le nombre de diplômés de l'enseignement professionnel ou universitaire est de deux dans le District de Yap et de zéro pour les autres

files. Il semble qu'il y ait là une anomalie parce que, si j'ai bonne mémoire, le représentant spécial a déclaré que les habitants de Yap n'étaient pas relativement aussi évolués que ceux des autres files. Le représentant spécial pourrait-il nous fournir des explications à ce sujet?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je crains de ne pas pouvoir le faire. Je suis très surpris de constater que ce tableau donne un tel renseignement. Je ne savais pas qu'il y avait deux Micronésiens diplômés d'une université. Ils doivent être de descendance japonaise. Je ne connais aucun habitant de Yap qui ait terminé des études universitaires.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Ma question suivante portera sur la politique suivie en matière d'enseignement. D'après le discours liminaire du représentant spécial, il semble que l'Autorité administrante estime que l'enseignement est une de ses obligations premières; néanmoins, la politique de l'Administration est d'encourager la population à se suffire à elle-même lorsqu'il s'agit de construire des bâtiments scolaires. Lorsqu'une communauté n'a pas les moyens d'entreprendre ces dépenses, le Gouvernement lui accorde-t-il des fonds? Je suppose qu'il en est ainsi, mais je voudrais savoir notamment si, dans l'ensemble, les communautés en question doivent prendre elles-mêmes l'initiative dans toutes ces questions, ou si le Gouvernement leur accorde une assistance directe.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Pour commencer, je crois que presque toutes les communautés peuvent fournir la main-d'oeuvre et les matériaux nécessaires pour l'établissement d'une école. Il ne s'agit d'ailleurs pas de bâtiments scolaires tels qu'on les trouve dans les Etats-Unis. Le climat ne les rend pas nécessaires. Nous espérons néanmoins encourager la population à construire des écoles. Il paraît contradictoire de dire, d'une part, que nous voulons aider les Micronésiens à acquérir l'expérience qu'ils veulent acquérir et, d'autre part, que nous essayons constamment d'élargir les programmes d'enseignement, en ce qui concerne les écoles et les instituteurs. Nous estimons cependant que nous ne pouvons et que nous ne devons pas empêcher les Micronésiens de faire des progrès en ce sens, parce que nous sommes convaincus que plus ils apprennent, mieux ils sont à même de faire connaître leurs désirs, que nous pourrons les aider à réaliser. Nous pensons donc que l'instruction des enfants représente la base des véritables désirs de la population.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Dans les observations de l'UNESCO (document T/1181), je constate, à la page 2, la suggestion suivante :

"L'UNESCO se demande si une étude de la structure des dépenses de l'enseignement, outre qu'elle fournirait d'autres renseignements précieux, ne permettrait pas de découvrir le moyen de subventionner les collectivités locales relativement pauvres ... de façon à réduire les écarts constatés entre les traitements du personnel enseignant"

Je voudrais savoir si une étude de ce genre peut être entreprise, comme résultat de la suggestion de l'UNESCO et si, comme conséquence, on pourrait réduire les écarts entre les traitements des instituteurs.

Quant au moyen de subventionner les collectivités locales relativement pauvres, nous savons que l'Autorité administrante s'en occupe déjà. Il reste donc à résoudre la question des écarts constatés entre les traitements des instituteurs.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il est exact que les salaires diffèrent selon les districts. Toutefois, il ne serait pas équitable, pour faire des comparaisons, de se fonder uniquement sur les chiffres : 25 dollars par mois dans un endroit, 60 dollars ailleurs. Les besoins des instituteurs varient selon la région où ils enseignent. Dans les îles les plus éloignées, où l'on compte moins sur les produits alimentaires de l'extérieur, parce que l'on peut disposer de cultures locales, le dollar a moins de valeur que dans d'autres îles où l'on doit acheter tout ce dont on a besoin.

Pour répondre à la question du représentant de l'Inde, je dirai que, lors d'une récente conférence, nos éducateurs ont discuté ce problème et sont arrivés aux conclusions suivantes : au cours de leurs tournées dans les diverses collectivités, ils se sont surtout préoccupés d'attacher à la carrière de l'instituteur un certain prestige de façon que les communautés, fières de leurs instituteurs, aient à cœur de leur verser des salaires équitables et de les bien traiter. En réalité, nos éducateurs attachent plus d'importance au prestige de la profession l'instituteur qu'au versement des mêmes salaires à tous les instituteurs quelle que soit la région. Cette année, cependant, ils ont l'intention de revoir l'échelle

des salaires versés dans les diverses municipalités de chacun des districts, et de faire, de temps en temps, des recommandations pour ajuster les traitements là où il est impossible de résoudre les différents problèmes par une consultation directe avec les municipalités.

D'autre part, le recrutement de la marine de guerre des Etats-Unis - il s'agit ici des îles de Saïpan et de Tinian - est limité aux citoyens des Etats-Unis.

Le problème que je viens de soulever ne s'applique qu'aux régions situées au nord des Mariannes.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant spécial de sa réponse. Il me paraît cependant que, pour une raison assez obscure, les être humains sont toujours moins attirés par les paiements en nature que par des salaires versés en dollars. C'est pourquoi il faudra, tôt ou tard, réduire les écarts de traitements.

Ma dernière question a trait au paragraphe final du chapitre intitulé "Financement", à la page 2 des observations de l'UNESCO. L'UNESCO étudie le pourcentage que représentent les dépenses d'enseignement par rapport au total des dépenses afférentes au Territoire. Il me paraît que ce pourcentage, 5 pour 100, est faible. J'imagine qu'il ne reflète pas la situation réelle.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : C'est exact. Il y a encore un facteur qui contribue à ce pourcentage apparemment faible des dépenses consacrées à l'enseignement. En effet, plus de 25 pour 100 du budget total des dépenses afférentes au Territoire sont consacrés uniquement aux transports. Il n'est donc pas équitable d'établir une comparaison, comme on le fait ici, entre les dépenses engagées à titre de l'éducation avec le total des dépenses qui comprennent l'argent versé pour une rubrique qui, normalement, n'est pas comprise dans les dépenses administratives. En fait, les dépenses consacrées à l'enseignement sont beaucoup plus élevées qu'elles ne le paraissent.

M. CUTTS (Australie) (interprétation de l'anglais) : Le représentant spécial a déjà répondu à la plupart des questions que j'avais l'intention de poser. Je lui demanderai cependant un renseignement.

En réponse à des questions que lui a posées le représentant de l'Union soviétique, le représentant spécial a expliqué comment les enfants qui vivaient dans les collectivités des îles lointaines pouvaient s'instruire. Il nous a dit que ces enfants pouvaient être envoyés au centre du district, où ils pouvaient vivre chez des parents et aller à l'école primaire. Il nous a dit également, que, pour les classes intermédiaires et supérieures, il y avait des pensionnats. Je dois dire que ce renseignement m'a quelque peu surpris. Je voudrais donc demander au représentant spécial comment les Micronésiens réagissent à ce système qui, me paraît-il, doit leur paraître nouveau, voire contraire à leurs coutumes sociales. En d'autres termes, j'aurais imaginé que les autochtones résisteraient à un régime qui, bien entendu, nous est familier, mais qui oblige les parents à envoyer leurs enfants ailleurs, dans des villes plus importantes.

M. NJCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Après les six premières années d'école primaire, le nombre des élèves qui vont dans les pensionnats intermédiaires, pour trois ans, tombe brusquement. Ce phénomène est dû en partie au fait que les Micronésiens aiment à garder leurs jeunes gens à la maison pour qu'ils y travaillent. Toutefois, au cours de ces deux dernières années, nous nous sommes trouvés en face d'un nouveau problème : les élèves, en nombre plus élevé que jamais auparavant, tiennent à aller dans les pensionnats qui donnent l'enseignement intermédiaire. C'est là un aspect du problème qui a fait l'objet de longues discussions à la conférence des éducateurs, à savoir la possibilité de trouver des locaux supplémentaires pour y recevoir des élèves plus nombreux.

Les jeunes gens qui, au cours de ces dernières années, sont allés dans ces pensionnats intermédiaires, sont devenus, de retour dans leur île, des réclames vivantes pour ces pensionnats. La Pacific Island Central School, dont les cours durent deux années, ne peut pas recevoir tous les étudiants qui s'y présentent.

En effet, les parents commencent à voir les avantages du pensionnat et estiment que ces avantages compensent largement l'absence du jeune homme pendant quelques années.

J'ai pris avec moi quelques exemplaires d'un bulletin préparé par la Marshall Islands Intermediate School, école qui vient de terminer son semestre. Cette petite revue contient des articles écrits par des élèves qui ont terminé leur neuvième année d'école et qui disent à leurs instituteurs la tristesse qu'ils éprouvent à rentrer chez eux, se demandant ce qu'ils pourront y faire.

M. S.S. LIU (Chine) (interprétation de l'anglais) : Le Représentant spécial nous a dit - et cela ressort également des chapitres 4 et 5 du rapport - qu'il n'y a pas d'établissement d'enseignement supérieur autre que la Pacific Islands Central School dans le Territoire. Je voudrais savoir si la Puissance administrante a l'intention, dans l'avenir, de créer un enseignement supérieur dans le Territoire.

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : A dire vrai, nous n'avons pas envisagé sérieusement cette possibilité. Je pense que nous ferions mieux, dans les prochaines années, d'envoyer les étudiants qui veulent un enseignement universitaire soit à Guam, où l'on a récemment établi un programme d'enseignement supérieur, soit à Honolulu, aux Philippines ou ailleurs. Je crois que, pendant un certain nombre d'années encore, le système d'attribution de bourses à l'étranger sera préférable à la construction d'une université en Micronésie.

M. S.S. LIU (Chine) (interprétation de l'anglais) : A la page 91 du rapport annuel, il y a un paragraphe traitant de l'enseignement relatif aux Nations Unies. Ce paragraphe est très bref. Le Représentant spécial pourrait-il nous donner un peu plus de détails à ce sujet. Par exemple, pourrait-il nous dire dans quelle mesure un enseignement de cette nature est donné aux enfants des écoles? A quel degré de l'enseignement est-il donné et combien de temps y consacre-t-on?

M. NUCKER (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les instituteurs des écoles élémentaires, durant l'été, ont des cours qui leur permettent de réviser leurs connaissances ou de recevoir de nouveaux renseignements sur les Nations Unies. Une documentation leur est fournie qu'ils emportent dans leurs localités respectives. En outre, chaque fois que des bateaux ou des avions s'arrêtent dans les îles, une documentation complémentaire y est apportée. Je me suis rendu moi-même dans bien des écoles du Territoire et je n'en ai pas vu une seule qui n'ait pas l'emblème familial des Nations Unies et dans laquelle on ne puisse trouver certains documents venus d'ici. Dans les écoles élémentaires, il y a un système de distribution de la documentation qui est très efficace.

Dans les écoles intermédiaires, des discussions sur les Nations Unies, sur les Etats-Unis et sur d'autres pays du monde sont organisées; elles constituent une partie du programme d'études. Ces discussions se poursuivent lorsque les élèves arrivent à la Pacific Islands Central School. Je crois que quiconque se rendant dans le Territoire et parlant au hasard à la population serait surpris de ce qu'elle sait des Nations Unies. Lors de la Journée des Nations Unies, en octobre, dans chaque district, dans chaque île, il y a un programme spécial pour célébrer ce jour. Des discours sont prononcés, des jeux sont organisés, etc. Ainsi, les adultes eux-mêmes bénéficient de cet enseignement et reçoivent une documentation relative aux Nations Unies.

Le PRESIDENT : S'il n'y a plus de questions à poser au Représentant spécial, je constate que nous avons terminé l'étude des conditions existant dans le Territoire sous tutelle.

La séance est levée à 16 heures 05.